



PROGRAMME DES SESSIONS DE FORMATION DES FEMMES ENTREPRENEURES AU DROIT OHADA

Session de Kinshasa (29 sep au 2 oct)
Hôtel Venus, Avenue de la Gombe, Kinshasa

Session de Bouaké (13 au 16 oct)
Hotel elephant, Bouaké

Jour 1	Entreprendre au féminin : comment créer son entreprise, les solutions et les avantages du droit OHADA
Jour 2	Entreprendre au féminin : négocier, rédiger et sécuriser ses contrats commerciaux / sécuriser ses créances et optimiser la gestion de sa trésorerie grâce aux solutions qu'offrent le droit et la jurisprudence OHADA
Jour 3	Entreprendre au féminin : accéder équitablement au financement des activités des femmes entrepreneurs : les difficultés relevées et les pistes de solutions / développer son activité en s'associant aux autres, ouvrant son capital aux investisseurs
Jour 4	Entreprendre au féminin : prévenir et gérer les difficultés économiques de son entreprise en droit OHADA / prévenir et régler autrement les litiges commerciaux, les solutions du droit OHADA / maîtriser le statut juridique du dirigeant social

Lundi 29 septembre 2014 à Kinshasa / Lundi 13 octobre à Bouaké

8 : 3 0 - 1 7 : 0 0	Planning de la journée				
8 : 3 0 - 9 : 1 5	Cérémonies d'ouverture				
	<ul style="list-style-type: none"> - Allocution de bienvenue du Président de l'AEDJ - Allocution de la Présidente de l'Association des femmes entrepreneurs - Allocution de Monsieur le Président de la Commission Nationale OHADA - Allocution de Monsieur le Chef du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France - Allocution du Ministre de la Justice ou son représentant 				
9 : 1 5 - 1 2 : 3 0	Premier jour	1. Etat des lieux de la connaissance du droit OHADA par les femmes entrepreneurs	1.1. L'état de la diffusion du droit OHADA auprès des femmes entrepreneurs	1.2 L'état de la culture juridique de l'entreprise auprès des femmes entrepreneurs	1.3. Le relevé des besoins en matière de diffusion du droit OHADA auprès des femmes entrepreneurs
1 2 : 3 0 - 1 4 : 0 0		Pause déjeuner			
1 4 : 0 0 - 1 6 : 0 0		2. Entreprendre au féminin : comment créer son entreprise, les solutions et les avantages du droit OHADA	2.1. Concevoir son business plan : les éléments juridiques à prendre en compte (étude des contraintes juridiques relatives au secteur d'activité concerné, étude de la concurrence, etc.)	2.2. Les critères du choix du mode d'exploitation de son activité : commerçant personne physique ou société commerciale	2.3. Les éléments du statut d'entrepreneur : outils de transition du secteur informel vers le secteur formel / 2.4. L'intérêt de l'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier
1 6 : 0 0 - 1 7 : 0 0		Etudes pratiques : présentation concrète du processus détaillé de création des entreprises et des administrations parties prenantes.			

Mardi 30 septembre 2014 à Kinshasa / Mardi 14 octobre à Bouaké

8 : 3 0 - 1 7 : 0 0	Planning de la journée					
8 : 3 0 - 9 : 0 0	Présentation du résumé des différents sous-thèmes évoqués la veille					
9 : 1 5 - 1 1 : 3 0	Deuxième jour	3. Entreprendre au féminin : négocier, rédiger et sécuriser ses contrats commerciaux	3.1. Analyser l'offre de contracter du partenaire, l'accepter ou la révoquer, lire les conditions générales de vente, conclure les contrats d'affaires : ce qu'il faut savoir	3.2. Prévenir les risques d'inefficacité des contrats d'affaires : vérifier les qualités et les pouvoirs des signataires, vérifier leur adaptabilité et leur opportunité économique ;	3.3. Maîtriser le régime juridique des clauses relatives à la responsabilité dans les contrats d'affaires / 3.4. Négocier, conclure et sécuriser le bail à usage professionnel en droit OHADA.	
1 1 : 3 0 - 1 2 : 3 0			Travail pratique : Conseils rédactionnels sur la base de quelques modèles de contrats d'affaires / Présentations des différentes administrations parties prenantes à la sécurisation des contrats			
1 2 : 3 0 - 1 4 : 0 0			Pause déjeuner			
1 4 : 0 0 - 1 6 : 0 0			4. Entreprendre au féminin : sécuriser ses créances et optimiser la gestion de sa trésorerie grâce aux solutions qu'offre le droit et la jurisprudence OHADA	4.1. Les solutions de prévention des impayés : connaître le client, sécuriser la relation commerciale grâce aux différentes techniques de garantie offertes par le droit OHADA (savoir prendre des sûretés efficaces)	4.2. Le recouvrement des impayés : recouvrement amiable (relances efficaces, mise en demeure), règlement négocié de l'impayé	4.3. Le recouvrement forcé des impayés : les procédures judiciaires qu'offre le droit OHADA (procédures d'injonction de payer, recouvrement contentieux).
1 6 : 0 0 - 1 7 : 0 0			Atelier pratique : présentation de principales sûretés sur la base des modèles d'actes			

Mercredi 1er octobre 2014 à Kinshasa / Mercredi 15 octobre 2014

8 : 3 0 - 1 6 : 3 0	Planning de la journée					
8 : 3 0 - 9 : 0 0	Présentation du résumé des différents sous-thèmes évoqués la veille					
9 : 1 5 - 1 1 : 3 0	Troisième jour	5. Entreprendre au féminin : accéder équitablement au financement des activités des femmes entrepreneures : les difficultés relevées et les pistes de solutions	5.1. Etat des lieux du traitement bancaire des demandes de financement des activités économiques des femmes entrepreneures	5.2. Les solutions de nature à aider les femmes entrepreneures à accéder aux financements formels	5.3. Les solutions de financement informels à l'œuvre en Afrique subsaharienne (tontine et autres) : comment y accéder, comment les optimiser, comment les sécuriser ?	
1 1 : 3 0 - 1 2 : 3 0			Atelier pratique : présentation des éléments essentiels d'une demande de financement des activités de l'entreprise			
1 2 : 3 0 - 1 4 : 0 0			Pause déjeuner			
1 4 : 0 0 - 1 6 : 3 0			6. Entreprendre au féminin : développer son activité en s'associant aux autres, ouvrant son capital aux investisseurs	6.1. Comment ouvrir son capital à un investisseur au moment de la création de la société ? Comment ouvrir son capital à un investisseur en cours de vie sociale ? Comment ouvrir son capital à un investisseur en cas de difficultés économiques sans perdre le contrôle opérationnel de son entreprise ?	7. Entreprendre au féminin : Intégrer la conformité légale dans la stratégie de gouvernance de son entreprise	7.1. Protéger l'entreprise, Prévenir les atteintes à l'image de l'entreprise ; Développer en interne le respect de la réglementation sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ; L'identification des risques juridiques et l'établissement de la cartographie du risque juridique ;
1 6 : 3 0 - 1 7 : 0 0			Témoignage des femmes entrepreneures sur la pratique de la conformité légale dans leurs entreprises			

Jeudi 2 octobre 2014 à Kinshasa et Jeudi 16 octobre à Bouaké

8 : 3 0 - 1 7 : 0 0		Planning de la journée				
8 : 3 0 - 9 : 0 0		Présentation du résumé des différents sous-thèmes évoqués la veille				
9 : 1 5 - 1 1 : 3 0		Quatrième jour	8. Entreprendre au féminin : prévenir et gérer les difficultés économiques de son entreprise en droit OHADA	8.1. Prévenir les difficultés économiques : comment les anticiper, comment les détecter ?	8.2. Traiter les difficultés économiques : les avantages du recours au règlement préventif, les réflexes à développer, maîtriser le régime du redressement judiciaire et de la liquidation des biens des entreprises.	8.3. Les solutions de droit commun indispensables à la prévention des difficultés des entreprises commerciales (délais de grâce, etc)
1 1 : 3 0 - 1 2 : 3 0			Témoignage des femmes entrepreneures sur les techniques informelles de gestion des difficultés économiques et financières des entreprises			
1 2 : 3 0 - 1 4 : 0 0			Pause déjeuner			
1 4 : 0 0 - 1 6 : 0 0			9. Entreprendre au féminin : prévenir et régler autrement les litiges commerciaux, les solutions du droit OHADA	9.1. Anticiper et détecter les litiges commerciaux / Régler les litiges commerciaux par voie de conciliation et de médiation en vue de pérenniser la cohésion avec la clientèle	9.2. Régler les litiges commerciaux en recourant à l'arbitrage : ce qu'il faut savoir, ce qu'il faut éviter et quelles précautions prendre.	9.3. Entreprendre au féminin : maîtriser le statut juridique du dirigeant social Tout savoir sur le statut du dirigeant social en droit OHADA Tout savoir sur le régime de responsabilité du dirigeant social
1 6 : 0 0 - 1 7 : 0 0			Rapport général des travaux et relevé des principaux besoins des femmes entrepreneures Fin des travaux et cérémonie de clôture : <ul style="list-style-type: none"> - Témoignages de quelques femmes entrepreneures participantes - Mots de remerciements de l'AEDJ - Allocution de Monsieur l'Ambassadeur de France - Remise des attestations aux participantes et cocktail de séparation 			

Les intervenants (session de Kinshasa) – 29 septembre au 2 octobre 2014:

1. **Monsieur Alain KENMOGNE SIMO**, Professeur à l'Université de Yaoundé 2, responsable du Master Banque et Finance du CESAG à Dakar, membre du comité scientifique de l'AEDJ,
2. **Monsieur Gérard BLANC**, Professeur honoraire à l'Université Aix-Marseille, administrateur de l'AEDJ
3. **Monsieur Albert OKITOSOMBA**, Responsable juridique , Rawbank RDC
4. **Madame Adèle NZUE**, Notaire en Côte d'Ivoire, membre de la Commission scientifique de la Chambre des Notaires de Côte d'Ivoire, membre de l'AEDJ
5. **Monsieur Robert SAFARI**, Président du Tribunal de commerce de Kinshasa Gombe,
6. **Monsieur Jules Raymond BILLONG**, Président du Tribunal de Grande Instance des Bamboutos (Cameroun), Vice président de l'AEDJ, formateur en droit OHADA.

Les intervenants (session de Bouaké) – 13 au 16 octobre 2014:

1. **Madame TOURE DIABATE**, Professeur à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Présidente de l'Association des femmes entrepreneurs de Côte d'Ivoire,
2. **Madame Stephanie KWEMO**, Docteur en droit, avocat au barreau de Paris, auteur de l'ouvrage sur l'OHADA et le secteur informel,
3. **Madame Koffi Marie Chantal**, Conseiller à la Cour d'Appel de Daloa
4. **Monsieur Fidèle NDRAMAN**, Juge au Tribunal de Première Instance de Bouaké, Vice président de l'AEDJ
5. **Maitre Catherine KONE**, avocet au Barreau de Côte d'Ivoire
6. **Madame Atinoukè AMADOU**, avocat au Barreau de Paris, administrateur de l'AEDJ, rapporteur general des sessions de renforcement des capacités juridiques des femmes entrepreneures – AEDJ.

Coordination générale du projet
Joseph KAMGA, Président de l'AEDJ

Avec le soutien institutionnel de



Avec le partenariat de



Association pour l'Efficacité du Droit et de la Justice dans l'espace de l'OHADA Contact : AEDJ • MDA 14ème • BAL n° 32 •
22, rue Deparcieux • 75014 Paris
Téléphone : +33(0) 681277910 • Courriel : info@aedj.org
RNA : W751211271 – Journal officiel n°0036 du 03/09/2011 (annonce n° 00906)
N° SIRET : 535 246 77100013